

BOOSTEZ la protection des données dans votre entreprise

SUIVEZ
LE GUIDE



UCM



Avant-propos

L'objectif de ce guide est d'aborder la problématique de la protection des données à caractère personnel au sein de l'entreprise. L'arrivée du règlement européen du 27/04/2016 renforce considérablement le droit à la protection des données des particuliers et prévoit de lourdes sanctions. Ce guide permettra de vous apporter des concepts spécifiques et des solutions pratiques.

Se voulant facile d'accès et résolument pratique, le guide se décline autour de 4 axes :

ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Pourquoi la protection des données semble-t-elle aujourd'hui si cruciale ? L'entreprise peut-elle faire de ce qui semble a priori être une contrainte, une opportunité ?

MÉCANISMES DE LA PROTECTION DES DONNÉES

- **CONCEPTS-CLÉS** : la compréhension des mécanismes de protection des données passe immanquablement par l'appréhension de certains concepts. Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ou encore une donnée sensible ? Qu'est-ce qu'un traitement ?
- **RÈGLES APPLICABLES AU TRAITEMENT DES DONNÉES** : les principes existant en droit belge ne sont pas révolutionnés mais bien renforcés avec l'arrivée de la nouvelle réglementation européenne. Il convient de bien les maîtriser.

- **DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)** : cette nouvelle fonction se retrouve au cœur du nouveau règlement européen. Le DPO sera chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement au sein de l'entreprise. La mise en place de la fonction doit être anticipée, afin d'être prêt pour mai 2018.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le règlement 2016/679 27/04/2016 constitue désormais le texte de référence, au niveau européen, en matière de protection des données à caractère personnel. Il remplacera les lois locales relatives à la protection des données dans tous les pays de l'UE dès le 25/05/2018.

TO DO'S

La date butoir du 25/05/2018 approche désormais à grands pas ! Quelles sont les actions à entreprendre, si vous ne l'avez déjà fait ? Nous passons en revue les majeures étapes de l'implémentation de votre politique de sécurité des données.



Sommaire

- 04 Éditorial
- 05 Avant-propos
-
- 09 ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES
- 20 En quoi consiste une analyse d'impact?
- 13 CONCEPTS-CLÉS
- 21 Qu'est-ce qu'une violation de données?
- 14 Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel?
- 21 En quoi consiste la minimisation des données?
- 14 Qu'est-ce qu'un traitement de données?
- 21 Qu'est-ce qu'un profilage?
- 15 Qu'est-ce qu'une donnée sensible?
- 22 En quoi consiste la pseudonymisation
- 16 Le traitement du numéro d'identification du registre national est-il autorisé?
- 16 Qu'est-ce qu'un responsable de traitement?
- 16 Qu'est-ce qu'un sous-traitant?
- 17 Qu'est-ce qu'un destinataire?
- 17 Qu'est-ce qu'un tiers?
- 17 Qu'est-ce qu'un consentement?
- 18 Qu'est-ce qu'un registre des activités de traitement?





Sommaire

23 PRINCIPES APPLICABLES AU TRAITEMENT DES DONNÉES

- 24 Les principes de base de la protection des données
- 24 Les fondements du traitement des données à caractère personnel
- 26 Les droits de la personne concernée
- 31 Droits spécifiques pour les enfants
- 31 La responsabilité du responsable de traitement
- 32 L'appel à un sous-traitant
- 33 Les règles de territorialité
- 35 La violation des données à caractère personnel
- 36 Les voies de recours responsabilité et sanctions

39 DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

- 40 Profil du délégué à la protection des données (DPO)
- 41 Désignation obligatoire?
- 41 Missions
- 42 Statut

45 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- 49 LES TO DO'S D'ICI LE 25/05/2018



Enjeux de la protection des données

Pourquoi la protection des données semble-t-elle aujourd'hui si cruciale ? Quels en sont les enjeux ? Quelles sont les valeurs défendues par le nouveau règlement européen ?

Les technologies actuelles permettent aux entreprises de brasser énormément d'informations relatives aux personnes par le biais de la collecte et du traitement de leurs données personnelles. Leur usage peut cependant constituer une atteinte aux **libertés fondamentales** de l'individu. Le premier enjeu de la protection des données à caractère personnel est donc celui de la **protection des droits des personnes** quant à leur identité et leur vie privée.

Si les règles relatives à la protection des données personnelles ont un intérêt évident pour les consommateurs, leur respect constitue également un enjeu important pour les entreprises dans leurs relations avec leurs clients.

La diffusion abusive de données personnelles sans respecter un minimum de bonnes pratiques peut avoir des **répercussions néfastes** sur l'ensemble des professionnels ayant recours aux technologies modernes.

La mise en place de bonnes pratiques ne peut que renforcer la confiance des consommateurs. Il y va de l'image et de la réputation de l'entreprise.

Les **données stockées** dans les firmes sont souvent sous-utilisées parce que non mises à jour ou non consolidées. Se pencher sur ces données et leur sécurité permet de valoriser celles-ci et peut constituer une véritable opportunité pour les entreprises.

En Belgique, la Commission pour la protection de la vie privée est l'**autorité de contrôle**. Le nouveau Règlement européen lui reconnaît désormais le pouvoir de **sanctionner** en cas d'infraction. Les contrevenants s'exposent ainsi à des **amendes** pouvant s'élever à 20 millions d'€ ou à 4% de leur chiffre annuel mondial, le montant le plus élevé étant retenu. Un risque non négligeable...

Notre conseil

L'implémentation du règlement européen est l'occasion de vous pencher sur les données détenues au sein de votre entreprise et sur les traitements qui leur sont appliqués. Faites de cette contrainte une opportunité !

Bon à savoir

Le Secrétariat social UCM vous accompagne :

- UCM Academy vous propose des formations de qualité animées par des experts. Le traitement des données à caractère personnel y est largement abordé. Intéressé ? Rendez-vous sur ucmacademy.be !
- Soucieux d'implémenter cette nouvelle réglementation au sein de votre société facilement et rapidement ? Notre boîte à outils propose des conseils pratiques, modèles de documents et de clauses ainsi que les outils nécessaires à la mise en place d'un registre des traitements. Plus d'infos via solutionsrh@ucm.be.